



Madame, Monsieur,

Lors de la prochaine rentrée scolaire, votre enfant pourra être amené à se déplacer en transport en commun, en vue de se rendre à son lycée situé sur le territoire de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan. Le réseau R'bus pourra prendre en charge votre enfant.

A noter, concernant les lycéens qui résident dans l'une des communes suivantes : **Beaugeay, Champagne, La Gripperie-Saint-Symphorien, Moëze, Saint-Agnant, Saint-Froult, Saint-Jean d'Angle, Saint-Nazaire-sur-Charente ou Soubise** ; de nouveaux services sur le réseau R'bus seront mis en place, à compter de septembre 2022 : I-01 à I-03.

Selon la domiciliation de votre enfant, celui-ci pourra également voyager sur les lignes E et F.

L'organisation du service de transport en commun n'est pas prise en charge par le lycée ou par votre commune de résidence. Il vous appartient donc d'abonner ou de renouveler l'abonnement de votre enfant au réseau R'bus.

Quel titre de transport ?

1) Parmi les titres de transport proposés, **l'abonnement annuel moins de 26 ans** permettra à votre enfant de voyager de façon illimitée sur l'ensemble du réseau R'bus. Cet abonnement est valable 365 jours à compter de la 1^{ère} validation.

La tarification est modulée en fonction du quotient familial CAF ou MSA. Une réduction tarifaire est appliquée à partir du deuxième abonnement annuel, du même foyer.

Le service R'bus à la Demande est inclus dans l'abonnement annuel R'bus, sans supplément tarifaire. Les horaires d'arrivée et de départ de ce service seront effectifs à compter du 1^{er} septembre 2022 et seront consultables sur le site : www.rbus-transport.com ou pourront être renseignés auprès de la Boutique R'bus.

2) Concernant les autres titres de transport, vous avez la possibilité de les acquérir soit sur la « **E-boutique** » sur le site R'bus, soit sur votre smartphone avec l'application gratuite « **Ticket Modalis** » ou encore, auprès de la Boutique R'bus et des points de vente.

Comment créer ou renouveler un abonnement annuel ?

Dès à présent, vous disposez de plusieurs possibilités :

-E-boutique : Privilégiez les achats sans contact !

Rendez-vous à la rubrique « **Où acheter ? / E-boutique** » sur le site R'bus :

www.rbus-transport.com

-Boutique R'bus située à la gare SNCF de Rochefort.

Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 19h et le samedi de 10h à 13h

- le samedi (en été) : du 1^{er} au dernier samedi inclus des vacances scolaires d'été de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h.

Les justificatifs à fournir :

- une **photo d'identité récente** de votre enfant. Possibilité de prendre une photo sur place à la Boutique R'bus ;
- une **copie de la pièce d'identité** de votre enfant : carte d'identité, passeport, livret de famille ou attestation de droit CAF ou MSA ;
- une **copie de l'attestation de paiement CAF ou MSA** de mois de 3 mois, mentionnant la liste des enfants à charge **et** le quotient familial, si votre quotient familial est en-dessous de 760 € ;
- un **moyen de paiement** (carte bancaire, chèque(s) à l'ordre de T.R.O, espèces) **ou d'un RIB** si vous optez pour le prélèvement automatique (possible à partir de 100 euros ; procédure uniquement mise en place auprès de la Boutique R'bus).

Informations trafic :

Pour être informé(e) des actualités et perturbations du réseau R'bus (infos, travaux, déviations...) par SMS et/ou mail, nous vous recommandons vivement de vous inscrire aux «Alertes Info Trafic & Actus» à la rubrique «Services +» sur le site R'bus.

Horaires des services I-01 à I-03 :

Veuillez trouver, en annexe, les fiches horaires effectives à compter du 1^{er} septembre 2022.

Responsabilités et consignes de sécurité :

En tant que représentants légaux, il vous appartient de prendre les mesures qui s'imposent pour que le parcours entre le domicile et l'établissement scolaire, soit effectué en toute sécurité.

Ainsi, certaines mesures de sécurité peuvent vous être préconisées, telles que :

- porter des vêtements clairs ou des dispositifs fluorescents permettant d'être visibles tout le long du trajet ;
- être présent au moins 5 minutes avant le passage du véhicule au point d'arrêt. En cas de retard, ne pas courir après le véhicule ;
- après la descente du véhicule, attendre pour traverser que le véhicule se soit éloigné et qu'aucun autre véhicule n'arrive dans un sens ou dans l'autre.

Votre enfant doit obligatoirement être détenteur de son titre de transport, lors de chaque voyage. Aussi, merci de veiller à ce qu'il en soit systématiquement muni.

Pour rappel :

- le port de la ceinture de sécurité est obligatoire dans les autocars ;
- les sacs, les cartables doivent être placés sous le siège de telle sorte qu'à tout moment le couloir de circulation ainsi que l'accès aux issues de secours restent libres ;
- tout acte de vandalisme ou détérioration commis par votre enfant mineur à l'intérieur du véhicule engagera votre responsabilité financière en tant que représentants légaux.

Les documents d'exploitation sont consultables dans leur intégralité, sur le site R'bus, auprès de la Boutique R'bus ou de la CARO.

Info - COVID :

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant les mesures sanitaires en vigueur, au niveau des transports en commun, en consultant le site R'bus : www.rbus-transport.com

Contact :

Pour toutes informations, veuillez contacter la Boutique R'bus au :
05.46.99.22.66

ou consulter le site R'bus :
www.rbus-transport.com